

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LAC-SERGENT CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Vincent Rolland, greffier de la susdite municipalité,

**QUE** conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté, lors de sa séance tenue le 20 novembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2024.

**QUE** les séances ordinaires de janvier à décembre sont fixées au 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois et débutent à 19h30 comme suit :

→ Le lundi 22 janvier	→ Le lundi 19 février
→ Le lundi 18 mars	→ Le lundi 15 avril
→ Le mardi 21 mai	→ Le lundi 17 juin
→ Le lundi 15 juillet	→ Le lundi 19 août
→ Le lundi 16 septembre	→ Le lundi 21 octobre
→ Le lundi 18 novembre	→ Le lundi 16 décembre

**QUE** le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

**Donné à Lac-Sergent, ce 23 novembre 2023.**

#### **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 23 novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

Vincent Rolland, directeur général et greffier